Rapport sur les plans et les priorités

Administration du pipe-line du Nord

2016 – 2017

L'honorable Jim Carr, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2016

Cat n° M176-2/2016F-PDF
ISSN 2292-4647

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles

Des copies sont disponibles sur demande auprès de :

Administration du pipe-line du Nord
588, rue Booth, pièce 470
Ottawa (Ontario) K1A 0Y7

Courriel: info@npa-apn.gc.ca

Imprimé au Canada

Table des matières

Message du commissaire 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses prévues 7
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministére 10
- Dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique 11
- Programme 11
- Services internes 12

Section III : Renseignements supplémentaires 15

- État des résultats condensé prospectif 15
- Tableaux des renseignements supplémentaires 16
- Dépenses fiscales et évaluations 16

Section IV : Coordonnées de l'organization 17

Annexe: Définitions 19

Notes de fin de document 22

Message du commissaire

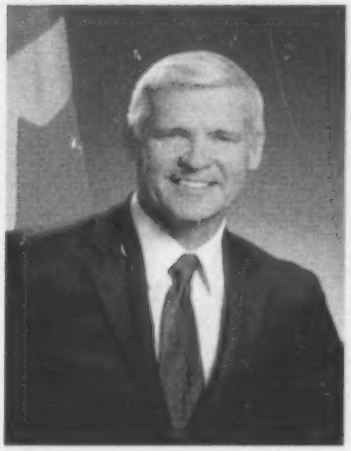

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Administration du pipe-line du Nord (l'Administration) pour l'année 2016-2017.

L'Administration a été constituée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* (Loi) en 1978 pour faciliter la planification et la construction, par Foothills Pipe Lines Limited (Foothills), de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) et pour porter au maximum les avantages sociaux et économiques découlant de sa construction et de son exploitation tout en réduisant au minimum les effets indésirables. Le pipe-line, aussi appelé Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska, pour lequel un certificat a été délivré en 1978 en vertu de la Loi, doit assurer le transport du gaz naturel de l'Alaska et éventuellement du Nord canadien vers les marchés du sud du Canada et vers les États-Unis (É.-U.), comme prévu par *l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord*.

Le tronçon sud du gazoduc a été construit au début des années 1980 et transporte actuellement du gaz canadien vers les marchés commerciaux. Une situation économique défavorable a retardé plusieurs fois l'achèvement du tronçon nord du pipeline.

En 2008, TransCanada PipeLines Limited (TransCanada), à qui Foothills appartient désormais, a été sélectionné par l'État de l'Alaska afin de mener un projet de pipeline de grande envergure qui transporterait le gaz naturel de Prudhoe Bay, en Alaska, jusqu'à Boundary Lake, en Alberta, en utilisant la portion nord du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA). Cependant, TransCanada a avisé l'Administration en février 2013 qu'aucune activité supplémentaire n'était prévue dans le cadre du GRA pour l'instant et qu'ils attendaient d'autres intérêts commerciaux avant de poursuivre leurs efforts.

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période, l'Administration demeurera, en outre, à disposition pour répondre à toute requête d'autres organismes gouvernementaux, de groupes autochtones et du public.

Bob Hamilton
Commissaire

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Jim Carr, C.P., député

Premier dirigeant : Bob Hamilton

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles Canada

Instruments habilitants : *Loi sur le pipe-line du Nord*[1] (Loi)

Année d'incorporation ou de création : 1978

Autre : Les coûts d'exploitation de l'Administration du pipe-line du Nord (APN ou l'Administration) relativement aux responsabilités fédérales en matière de planification et de construction du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) sont entièrement couverts par le promoteur du projet, Foothills Pipe Line Limited (Foothills). TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) est actuellement entièrement propriétaire de Foothills.

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Administration du pipe-line du Nord (APN) a été créée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* en 1978, ainsi que dans le contexte de *l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord* (1977). L'APN a comme mandat d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification et à la construction de la partie canadienne du réseau proposé de transport de gaz naturel de l'Alaska. L'APN joue un rôle clé en appuyant un processus réglementaire d'approbation efficace et rapide, tout en veillant à la protection de l'environnement et en optimisant les avantages pour le Canada sur le plan socioéconomique.

Responsabilités

L'Administration a été créée par la Loi en 1978 pour :

- faciliter la planification et la construction efficaces et rapides de la portion canadienne du projet de GRA en tenant compte des intérêts locaux et régionaux ainsi que de ceux des résidents, particulièrement les peuples autochtones, et en reconnaissant les responsabilités du gouvernement du Canada et d'autres gouvernements, le cas échéant;
- faciliter les consultations avec les gouvernements des provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et assurer avec eux une bonne coordination des activités en ce qui concerne le pipeline;
- porter au maximum les avantages sociaux et économiques découlant de la construction et de l'exploitation du pipe-line, tout en réduisant au minimum les répercussions négatives que pourrait avoir le pipe-line sur le milieu social et sur l'environnement des régions les plus directement touchées; et
- promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et porter au maximum les avantages industriels connexes.

L'Administration était responsable de la surveillance réglementaire de la construction de la phase I (la portion sud) du projet de GRA (également appelée le « tronçon préalable ») en 1981-1982, dans le but initial de transporter le gaz provenant de l'ouest du Canada vers les États-Unis. Ces installations ont été agrandies cinq fois entre 1985 et 1998 dans le cadre de la Loi. La capacité de débit actuelle du tronçon préalable est d'environ 94,5 millions de mètres carrés par jour (3,3 pi^3/jour).

Lors de la phase II du GRA (la portion nord), le tronçon préalable serait relié aux réserves de gaz naturel états-uniennes de Prudhoe Bay en Alaska. La conjoncture économique depuis 1982 a engendré plusieurs retards dans l'achèvement du projet de GRA ainsi que la fluctuation des niveaux d'activité de l'Administration. Avant d'entreprendre la construction de cette section du pipeline, Foothills/TransCanada doit obtenir une série complète d'autorisations particulières auprès de l'APN conformément à la Loi. Ces autorisations portent sur les exigences socioéconomiques et environnementales, l'itinéraire, la conception technique et d'autres questions, comme la démonstration du financement du projet.

L'Administration est également responsable de l'administration de l'entente de servitude du Canada et de Foothills en vigueur depuis le 24 novembre 1983. En vertu de la décision découlant de la Loi, une servitude a en effet été octroyée par décret le 28 novembre 1983.

Cette servitude suit la route de l'Alaska de la frontière entre le Yukon et l'Alaska, près de Beaver Creek au Yukon, jusqu'à la frontière entre le Yukon et la Colombie-Britannique près de Watson Lake au Yukon. L'entente de servitude autorise Foothills/TransCanada à effectuer des travaux d'enquête sur les terres concernées par la servitude; cependant, le promoteur du projet nécessite l'approbation du ministre responsable de l'Administration avant de pouvoir commencer la construction du pipeline. À moins d'une nouvelle modification de la durée de l'entente, celle-ci arrivera à expiration le 20 septembre 2022. Outre la servitude, l'Administration détient environ 220 zones réservées le long de l'itinéraire du pipeline qui pourraient servir à la construction et au fonctionnement du réseau pipelinier.

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période, l'Administration demeurera, en outre, à disposition pour répondre à toute requête d'autres organismes gouvernementaux, de groupes autochtones et du public. L'avenir de la portion nord du projet de GRA continue de dépendre de ses promoteurs et du marché commercial.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Programme : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité : Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi.

Description : Appliquer la Loi de manière efficace et veiller à ce que l'autorité fédérale soit prête si Foothills/TransCanada décide de poursuivre la portion nord du projet de GRA.

***Type de priorité*[1] :** Priorité permanentes

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Conserver l'organisation sous une forme minimale afin de répondre aux obligations de base continues du Canada, telles qu'elles sont définies dans la Loi.	Avril 2016	À déterminer	Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[ii].

Analyse des risques

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
L'Administration doit être capable de gérer ses obligations principales continues et être en état de s'adapter rapidement si le promoteur reçoit une réponse positive claire du marché et que les travaux de phase II du projet reprennent.	L'Administration continuera de maintenir un niveau de ressources minimal afin de remplir ses responsabilités de base continues jusqu'à ce que Foothills/TransCanada reprenne le projet ou jusqu'à ce que l'Administration doive prendre des mesures ou des décisions fédérales.	Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

En 2008, TransCanada, qui possède désormais Foothills, a été choisie par l'État de l'Alaska, en vertu de l'*Alaska Gasline Inducement Act*, pour poursuivre le projet de gazoduc de la route de l'Alaska, en échange d'une aide financière maximale de 500 M$ (dollars US); ce projet comprenait la construction de la portion nord du projet de GRA.

---

1. Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement.

Entre 2009 et début 2012, TransCanada a entrepris un vaste éventail de programmes et d'examens de prospection le long de l'itinéraire du pipeline dans le but de soumettre un dépôt réglementaire auprès de l'Administration fin 2012. Le 30 mars 2012, ExxonMobil, ConocoPhillips, BP et TransCanada ont annoncé qu'ils collaboraient à l'élaboration d'un plan de travail afin d'évaluer les exportations de gaz naturel liquéfié à partir de la région du centre-sud de l'Alaska au lieu d'utiliser le gazoduc passant par le Canada. En mai 2012, TransCanada a avisé l'APN qu'aucun travail supplémentaire n'était prévu à l'égard du projet de GRA pour l'instant et qu'ils avaient l'intention de continuer de préserver leurs actifs du projet de GRA au Canada.

Pour l'Administration, le défi consiste à conserver la progression et les résultats obtenus ces dernières années afin de fournir un cadre d'examen réglementaire efficace et efficient présentant une mise à jour des renseignements environnementaux, socioéconomiques et techniques en tenant compte des changements survenus depuis l'entrée en vigueur de la Loi et la certification du gazoduc à la fin des années 1970. Si le projet venait à reprendre, ne pas assurer les préparatifs nécessaires en temps opportun pourrait nuire à l'exécution des responsabilités du gouvernement du Canada en vertu de la Loi.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
751 835	751 835	1 922 310	1 922 310

Ressources humaines (équivalents temps plein (ETP))

2016–2017	2017–2018	2018–2019
4	4	4

Sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013–2014	Dépenses 2014–2015	Dépenses projetées 2015–2016	Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
Résultat stratégique : S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.							
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.	1 172 624	516 310	450 291	751 835	751 835	1 922 310	1 922 310
Total partiel	1 172 624	516 310	450 291	751 835	751 835	1 922 310	1 922 310
Services internes - Total partiel	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 172 624	516 310	450 291	751 835	751 835	1 922 310	1 922 310

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Le niveau supérieur de dépenses planifiées pour 2017-2018 reflète l'augmentation du financement alloué à l'Administration dans le cadre du budget fédéral 2011 lorsque Foothills/TransCanada poursuivait la phase II (portion nord) du projet. Les dépenses prévues en 2017-2018 seront réévaluées en 2016-2017 et ajustées au besoin.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016–2017 avec le cadre pangouvernemental [iii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016–2017
S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.	Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.	Affaires économiques	Forte croissance économique	751 835

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	751 835
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Tendances relatives aux dépenses du ministère

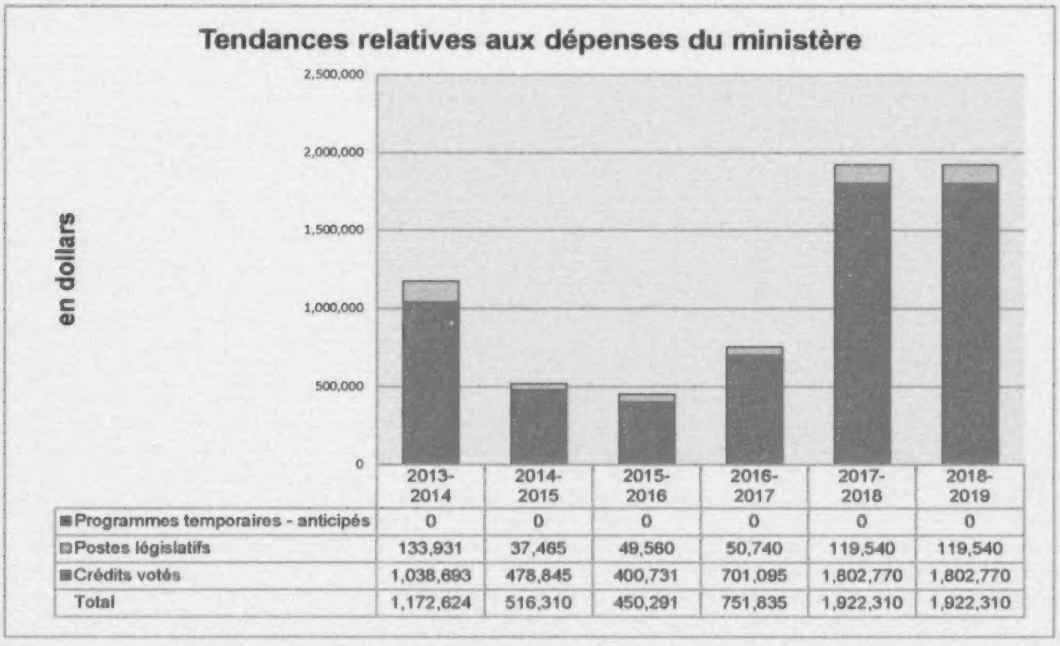

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporaires - anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	133,931	37,465	49,560	50,740	119,540	119,540
Crédits votés	1,038,693	478,845	400,731	701,095	1,802,770	1,802,770
Total	1,172,624	516,310	450,291	751,835	1,922,310	1,922,310

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Le niveau supérieur de dépenses planifiées pour 2017-2018 reflète l'augmentation du financement alloué à l'Administration dans le cadre du budget fédéral 2011 lorsque Foothills/TransCanada poursuivait la phase II (portion nord) du projet. Les dépenses prévues en 2017-2018 seront réévaluées en 2016-2017 et ajustées au besoin.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'APN, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2016-2017* [iv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cible	Date de réalisation
L'Administration répondra à la correspondance des entreprises et du public dans les 15 jours ouvrables suivant la réception.	80 %	Base annuelle

Programme :

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Description :

Surveiller et règlementer la planification et la construction de la portion canadienne du gazoduc de la route de l'Alaska.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
751 835	751 835	1 922 310	1 922 310

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
4	4	4

Mesure du rendement

Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
L'Administration maintiendra le niveau minimum adéquat d'activités de préparation liées au cadre de réglementation, afin de demeurer prête à se rendre rapidement disponible pour administrer de manière efficace et faciliter la planification et la construction du pipeline en cas de poursuite de la phase II du projet.	L'Administration répondra à la correspondance des entreprises et du public dans les 15 jours ouvrables suivant la réception.	80 %	Base annuelle

Faits saillants de la planification

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période, l'Administration demeurera, en outre, à disposition pour répondre à toute requête d'autres organismes gouvernementaux, de groupes autochtones et du public.

Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–20189
0	0	0	0

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
0	0	0

Faits saillants de la planification

L'Administration a un seul résultat stratégique et un seul programme. En tant que petite entité fédérale distincte, l'Administration a signé une entente de services avec Ressources naturelles Canada; les dépenses en services internes liées à cette entente sont enregistrées comme des dépenses de programme.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'APN. Les prévisions de l'information financière concernant les charges et les revenus sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site *Web de l'APN*[v].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars (en dollars)

Information financière	Résultats projetés 2016	Résultats prévus 2017	Écart (résultats prévus en 2017 moins résultats projetés en 2016)
Total des charges	456 358	756 977	300 619
Total des revenus nets	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	456 358	756 977	300 619

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations de base du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période, l'Administration demeurera, en outre, à disposition pour répondre à toute requête d'autres organismes gouvernementaux, de groupes autochtones et du public.

Tableaux des renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du Rapport sur les plans et les priorités de 2016–2017 sont disponibles sur le site *Web de l'APN* [v]:

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulé *Dépenses fiscales et évaluations* [vi]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

L'Administration du pipe-line du Nord a été désignée comme un ministère aux fins de l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'APN rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de Ressources naturelles Canada, qui assure la gestion et la direction de l'organisme. Elle compte un seul cadre supérieur, un commissaire nommé par le Gouverneur en conseil. Le commissaire de l'Administration est actuellement le sous-ministre de Ressources naturelles Canada. La structure organisationnelle de l'Administration est définie par la Loi.

Les coordonnées de l'Administration sont les suivants :

Adresse du bureau :
470 – 588, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0Y7

Téléphone : 613-995-1150

Courriel : info@npa-apn.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une ministère ou organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **Loi sur le pipe-line du Nord,** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-26/index.html

ii. **Site web du Premier ministre du Canada,** http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres

iii. **Cadre pangouvernemental** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp

iv. **Budget principal des dépenses de 2015-2016,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

v. **Site Web de l'Administration du pipe-line du Nord,** http://npa-apn.gc.ca

vi. **Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp